



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 30 septembre 2020

OBJET :

DE-20-09-1-34) AIDE AU FONCTIONNEMENT D'UN PROJET LOCAL DANS
LE CADRE DU SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 17 septembre 2020 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme
BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, M. VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme
TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme
ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M.
CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme
VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M.
GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme
RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme
BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200930-lmc1H7618H1-DE
Date de réception en Préfecture : 08/10/2020
Date de Publication : 08/10/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Considérant la volonté de la Ville de mettre en place un cycle de conférences-débats dans le cadre de « L'école des parents » visant à apporter un soutien à la fonction parentale ;

Considérant que la ville de Vincennes peut bénéficier de financements de fonctionnement versés par la CAF du Val-de-Marne pour cette action, au titre de l'année 2020 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Action Sociale de la CAF du Val-de-Marne, en date du 17 juin 2020 ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers, Santé du 24 septembre 2020,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la Convention d'aide au fonctionnement d'un projet local dans le cadre du soutien de la fonction parentale, proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

ARTICLE III : La recette correspondante sera inscrite au budget communal aux chapitre et article de l'exercice concerné.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé